



Guide de candidature

Édition 2023 - 2024



Programme Québécois d'Échanges Étudiants
Bureau de la Coopération Interuniversitaire
(PQÉÉ – BCI)



BCI
PROGRAMME QUÉBÉCOIS
D'ÉCHANGES ÉTUDIANTS



**Université
de Lille**

Site Web du programme québécois d'échanges étudiants (PQÉÉ) :

<https://echanges-etudiants.bci-qc.ca/>

Le programme BCI permet aux étudiant·es de l'Université de Lille de poursuivre leur programme d'études dans une université d'accueil au Québec **pendant un semestre ou au maximum une année.**

Universités d'accueil au Québec

Pour votre échange, vous pouvez choisir parmi ces 8 universités québécoises :

- ❖ [Bishop's University](#)
- ❖ [Université Laval](#)
- ❖ [Université de Sherbrooke](#)
- ❖ [Université du Québec à Trois-Rivières \(UQTR\)](#)
- ❖ [Université du Québec à Rimouski \(UQAR\)](#)
- ❖ [Université du Québec en Outaouais \(UQO\)](#)
- ❖ [Université du Québec à Abitibi-Témiscamingue \(UQAT\)](#)
- ❖ [École de Technologie Supérieure \(ÉTS\)](#)

Conditions de participation

Afin de pouvoir participer à ce programme d'échange, vous devez respecter certaines conditions :

- ❖ **Être inscrit·e en 2^e année minimum** au moment de la candidature, pour une mobilité en 3^e année (condition de l'Université de Lille)
- ❖ Posséder un **excellent dossier universitaire** – certains programmes exigent une moyenne générale minimale pour être éligible
- ❖ Maîtriser la **langue anglaise pour les universités anglophones** – une certification peut être demandée
- ❖ Pouvoir **assumer les frais** de transport et de séjour au Québec

À noter !

Les participant.e.s au programme d'échanges du BCI s'inscrivent à des cours offerts par les établissements universitaires québécois. L'encadrement d'activités de recherche ou de stages n'est pas assuré par l'établissement d'accueil. Toutefois, si vous souhaitez effectuer un tel projet (projet de mémoire, thèse, activité de laboratoire) vous devez obligatoirement avoir contacté un.e professeur.e qui accepte d'être votre tuteur/tutrice avant de déposer votre dossier de candidature.

Dates importantes

15 janvier : date limite de candidature sur MoveON pour les étudiant-es.
Attention toutefois, cette date peut être fixée plus tôt selon les composantes/facultés !

Janvier : sélection et classement des candidatures par la faculté

Février : commission de pré-sélection des relations internationales de l'Université de Lille et envoi des résultats de la pré-sélection et des codes d'accès au site BCI-PQÉÉ par mail aux facultés, qui en avertissent ensuite les étudiant-es

Février – mars : constitution du dossier de candidature par les étudiant-es et envoi de la candidature complète – reprenant tous les documents demandés – au service des relations internationales de votre faculté

Fin mai – début juin : résultats de la sélection définitive des étudiant-es par les universités québécoises.

Procédure de candidature

Pré-sélection à l'Université de Lille

1. Contactez le ou la responsable de formation envisagée à l'Université de Lille l'année prochaine pour obtenir l'autorisation de suivre les cours au Québec

2. Lisez attentivement l'onglet FAQ sur le site du BCI-PQÉÉ : <https://echanges-etudiants.bci-qc.ca/faq-etudiants-internationaux/>

Vous y trouverez de précieuses informations sur le système universitaire québécois (cycles, sessions, crédits), les démarches d'immigration, l'assurance santé, etc.

3. Lisez attentivement les informations concernant les établissements sur le site du BCI-PQÉÉ et vérifiez, pour chaque établissement, que vous remplissez bien les **conditions d'admission propres à cet établissement**. <https://echanges-etudiants.bci-qc.ca/nos-universites/>

4. Déterminez le choix de l'établissement d'accueil

Vous pouvez choisir jusqu'à 3 établissements maximum lors de votre demande de vœux sur MoveON. Attention, il ne sera toutefois possible que de candidater pour une seule université sur le site de BCI. Une pré-sélection sera donc réalisée par l'Université de Lille en fonction de vos 3 vœux BCI et des places disponibles.

5. Effectuez le choix des cours

Avant de vous rendre sur le site internet de chaque établissement, vous devez impérativement vérifier sur le site de BCI-PQÉÉ la liste des **programmes d'études ouverts aux étudiants hors Québec** l'année prochaine.

Chaque université met à disposition la liste des programmes d'études ouverts aux échanges. <https://echanges-etudiants.bci-qc.ca/etudiants-internationaux/>

Attention : il se peut que votre choix de cours initial soit différent après avoir candidaté. Les programmes ouverts sur le site de la BCI sont mis à jour à la mi-

décembre et il pourra vous être redemandé votre programme en fonction des modifications apportées.

6. Obtenir l'approbation du programme de cours projeté à l'université d'accueil

Pour cela, vous devez compléter un contrat d'études. Un·e étudiant·e doit être inscrit·e à 12 crédits canadiens (4 cours) ou 15 crédits canadiens (5 cours) par session (en fonction du cycle d'études) pour avoir un statut à temps complet. Nous vous recommandons de mentionner sur votre contrat d'études un choix de cours plus large que le nombre de cours auquel vous serez inscrit·e. Il peut arriver en effet que des cours choisis ne soient finalement pas offerts durant la période de participation prévue.

Pour connaître le nombre de crédits canadiens attribués à un cours particulier ou à un programme d'études complet, il suffit de consulter la description du cours ou du programme sur le site de l'établissement québécois (en général les cours comptent trois crédits canadiens). À titre indicatif : 1 crédit canadien = 2 crédits ECTS

Les contrats d'études pour chaque choix d'établissement doivent être validés et signés par le ou la responsable de formation envisagée à l'Université de Lille l'année prochaine, ainsi que par le ou la responsable des relations internationales de votre faculté.

7. Fournir une lettre de recommandation et la liste des cours suivis actuellement

La lettre de recommandation doit être émise par le ou la responsable de la formation / un·e professeur·e de l'année en cours.

8. Compléter le formulaire de candidature Étape 1 de l'Université de Lille via le portail MoveON de l'application Partir à l'étranger de l'ENT. Une fois ce formulaire complété, il faudra générer le PDF complet et l'envoyer aux responsables des relations internationales de votre faculté.

Pour chaque vœu BCI que vous ferez, merci **d'indiquer pour chaque université canadienne le programme choisi et son code.**

Pour information, pour toute candidature à une mobilité à l'étranger, il y a une première sélection faite par la faculté, puis par la commission relations internationales de l'Université de Lille. La décision finale d'acceptation / refus appartient à l'université partenaire.

Procédure de candidature

Site du BCI

Une fois pré-sélectionné-e par la commission des relations internationales de l'Université de Lille, vous pourrez désormais faire votre demande de candidature sur le site du BCI.

Le dossier qu'il faudra constituer une fois que vous serez pré-sélectionné.e par l'Université de Lille doit comporter les pièces indiquées sur l'étape 3 du site du BCI-PQÉÉ : <https://echanges-etudiants.bci-qc.ca/etudiants-internationaux/> (en bas, choisir « étape 3 »)

Pour accéder au formulaire à remplir, vous aurez besoin d'un code d'accès pour vous connecter au site du BCI-PQÉÉ. Ce code d'accès vous sera délivré par le service des relations internationales de votre faculté suite à la commission de pré-sélection.

Étape 3 :

Rendez-vous sur le site puis cliquez sur *Étudiants internationaux*. Ensuite, faites défiler la page jusqu'à voir les 4 étapes du processus. Nous vous recommandons de cliquer sur l'étape 3 afin de prendre connaissance de l'ensemble des pièces nécessaires afin de constituer votre dossier.

Certains établissements québécois exigent d'autres documents (par exemple, formulaire spécifique d'admission, candidature en ligne sur le site de l'établissement, extrait d'acte de naissance, etc.). Il vous appartient de consulter avec attention la liste des documents spécifiques requis par chaque établissement sur le site du BCI-PQÉÉ et de faire les démarches nécessaires.

Vous pourrez retrouver toutes ces informations par université dans « Étudiants internationaux », puis en cliquant sur « Conditions d'admission » de l'université pour laquelle vous allez candidater.

Étape 4 :

Cliquez sur l'étape 4 pour commencer à saisir votre demande de participation. Le code que vous avez reçu est nominatif, il vous suffit donc d'entrer vos nom et prénom pour vous connecter à la plateforme.

Une aide en ligne sera accessible à partir de chacune des pages du formulaire en cliquant sur le bouton « ? ».

Une fois votre formulaire saisi, imprimez-le, signez-le puis scannez-le (attention : pas de photo avec votre smartphone / tablette) avant de l'envoyer au service des relations internationales de votre faculté, accompagné de tous les documents requis par l'université placée en premier choix. Il se peut toutefois que votre université d'accueil vous demande l'envoi direct de votre dossier. Si tel est le cas, l'information vous sera communiquée en temps et en heure.

ATTENTION : tout dossier incomplet sera automatiquement rejeté !

Démarches administratives supplémentaires

Financement du séjour au Québec

Aucune aide financière n'est accordée par le programme BCI.

Des bourses existent :

- Bourse de Mobilité Internationale du Ministère de l'Éducation Nationale (uniquement pour les personnes boursières)
- Bourse Mermoz de la Région Hauts-de-France (en fonction de votre quotient familial)

Il faut prévoir environ 1100 dollars canadiens par mois (= environ 770 euros) pour les frais de séjour et les dépenses personnelles (loyer, nourriture, livres, transport urbain, loisirs, vêtements chauds pour l'hiver, etc.).

Ce montant exclut les frais de transport aller-retour France-Canada. Cette somme est fixée par le service d'immigration du Canada. Vous devrez donc prouver que vous possédez les fonds suffisants pour subvenir à vos besoins lors de votre séjour au Québec.

Assurance maladie

La loi québécoise oblige les étudiant-es étrangers/ères à détenir une couverture d'assurance maladie valide au Québec. Cependant, l'étudiant-e de nationalité française qui participe à ce programme d'échanges bénéficie, sans frais additionnels, de la protection médicale offerte par la Régie d'assurance-maladie du Québec (RAMQ).

Pour en bénéficier, vous devez demander au préalable le [formulaire SE-401-Q-106](#) et le faire signer auprès du service relations internationales de votre faculté, puis le faire signer par l'organisme d'affiliation (CPAM).

Ce formulaire doit être conservé et remis à votre arrivée au service compétent de votre université d'accueil. Vous devrez également vous assurer avant votre départ que vous disposez d'une assurance rapatriement.

Les étudiant-es étrangers-ères ne peuvent pas bénéficier de cette entente et devront s'acquitter du paiement de la sécurité sociale lors de leur inscription à l'université au Québec.

Liens utiles

Pour plus de renseignements, consultez les sites internet suivants :

Immigration Canada : <https://www.canada.ca/fr/services/immigration-citoyennete.html>

Immigration Québec : <https://www.quebec.ca/immigration>



Et pour vous aider dans votre mobilité, téléchargez ULillGo. Disponible en [version web](#), sur l'[App Store](#) et le [Google Play store](#).

Coordination

Martin SANSÉAU
Direction Mobilités Internationales

bci-exchange@univ-lille.fr